



# VG'SOLV - CH512

## Solvant végétal émulsionnable à l'eau

Solvant à 90% d'origine naturelle, émulsionnable à l'eau, développé pour remplacer avantageusement les solvants pétroliers.

Élimine tous les dérivés pétroliers d'origine organique tels que : graisses, huiles, goudrons, bitumes, fuel, gasoil, essence...

Compatible avec la plupart des matériaux plastiques, métaux ferreux ou non-ferreux, caoutchoucs, élastomères...

Sans COV, sans odeur, non irritant, non sensibilisant et non inflammable, supprimant toute obligation de classement de la zone d'utilisation en zone ATEX (arrêté du 8 juillet 2003).

Sa formulation ne contient aucune substance répertoriée comme explosive, inflammable, comburante, toxique, cancérigène, mutagène, corrosive ou dangereuse pour l'environnement (arrêté du 9 novembre 2004), ce qui permet de répondre parfaitement aux attentes des responsables : de maintenance, de production et de la sécurité aussi bien en terme de performance que de respect de l'utilisateur et de l'environnement.

S'utilise pur ou dilué de : 5 à 20% pour le dégraissage des pièces mécaniques, moteurs... 15 à 50% pour éliminer à froid les fiouls lourds, bitumes et goudrons.

Utilisé pur, il laisse une pellicule protectrice facilitant le montage qui peut être éliminée par simple rinçage à l'eau sous pression.

### Caractéristiques :

Liquide orangé  
Non inflammable

### Mode d'emploi :

Pulvériser, laisser agir et essuyer. Si besoin, rincer pour enlever le film protecteur.

Utilisation diluée : bien secouer avant application.

Utilisation pure : au préalable, toujours faire un essai de compatibilité avec le support.

### Informations :

Produit réalisé à base de matières végétales naturelles, ne permettant pas de garantir une couleur constante, pouvant varier suivant les lieux de production et les conditions climatiques avant récolte. Une différence de couleur même extrêmement importante n'influe en rien sur la performance du produit.

### Utilisateurs :

Garages, transporteurs, industries mécaniques, services entretiens, bâtiments, matériels agricoles.

### Règlementation :

Conforme au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

Consulter la FDS sur demande. Non concerné par l'étiquetage CLP.



Les renseignements contenus dans cette fiche ont pour but de vous conseiller rendant compte notamment d'essais effectués avec un souci constant d'objectivité mais sans aucun engagement de notre part.